

DOSSIER DE PRESSE

Signature du Contrat Local de Santé de l'Est Cantal 2023/2027

Agir en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Lundi 19 mai 2025

Au pôle prévention du Pôle Territorial de Santé intercommunal à Saint-Flour



- **L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et les deux Communautés de communes, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté s'unissent pour répondre au mieux aux besoins de santé de la population de leur territoire.**

Le 19 mai 2025, Madame Stéphanie FRECHET, Directrice de la délégation départementale de l'ARS dans le Cantal, Madame Céline CHARRIAUD, Présidente de Saint-Flour Communauté et Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté, ont signé le Contrat Local de Santé (CLS) de l'Est Cantal afin d'améliorer le parcours de santé des habitants et de répondre au mieux à leurs besoins.

Face aux enjeux du territoire, ce contrat de deuxième génération formalise à nouveau les engagements de l'ARS et des deux Communautés de communes dans la structuration d'une politique locale de santé.

Le Contrat Local de Santé, issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009, a pour objectif de construire avec les acteurs de santé, du social et du médico-social, un projet de santé adapté aux spécificités du Territoire de l'Est Cantal, pour mener des actions de manière pertinente et adaptées aux besoins de ses habitants.

Cette démarche de co-construction avec les partenaires est garante de la cohésion et de l'efficacité des dynamiques impulsées pour mettre en cohérence les objectifs de Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et les initiatives locales existantes ou à venir en matière de santé.

Le CLS 2023/2027, comme le précédent, a été élaboré en concertation avec les acteurs concernés, en déclinant le Plan Régional de Santé sur le territoire, répondant aux besoins et attentes, en fonction des réalités de terrain.

Cet outil permet de mieux connaître les caractéristiques de la population d'un territoire, de repérer les problématiques de santé, d'élaborer des stratégies pour faire face à celles-ci et de proposer des projets et actions en ce sens.

Cette démarche s'appuie sur différents concepts tels que la « santé globale » ou encore « une seule santé », tout en respectant les 6 objectifs structurants du Plan Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes :

1. Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique ;
2. Favoriser l'accès à la santé ;
3. Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile ;
4. Renforcer la capacité du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles ;
5. Renforcer la démocratie en santé et les relations partenariales entre professionnels et usagers ;
6. Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations.

Le but du Contrat Local de Santé de l'Est Cantal est de réduire les inégalités de santé sur le territoire à travers cinq axes et un axe transversal :

- **Axe 1 :** Contribuer au maintien de l'offre de soins et au renforcement de l'attractivité du territoire ;
- **Axe 2 :** Favoriser la santé mentale pour optimiser la santé globale et anticiper les conséquences du mal-être, des symptômes dépressifs et psychiques - Cet axe est engageant, et met en lumière des actions cohérentes avec les prérogatives nationales qui consistent à en faire une priorité pour 2025 ;
- **Axe 3 :** Favoriser la promotion, l'éducation à la santé et la prévention pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé – Avec des projets de santé-environnement, dont la prévention du radon, un jardin partagé... mais également des actions visant à accompagner le développement du sport santé, la lutte contre la sédentarité, la prévention des cancers ou encore la prévention globale.
- **Axe 4 :** Favoriser la continuité du parcours de la personne âgée et le soutien aux aidants ;
- **Axe 5 :** Favoriser l'accès aux biens et services de première nécessité qui ont des incidences sur la santé des plus fragilisés ;
- **Axe transversal :** Assurer la coordination et l'animation des actions inscrites dans le cadre du CLS en visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Au niveau de chacun des axes, il s'agit :

- d'élaborer un travail de facilitateur et de mise en lien pour favoriser le maillage sur le territoire des intervenants de santé et des actions en lien avec la santé ;
- d'impulser une dynamique partenariale entre les acteurs du territoire, de favoriser la mise en réseau des acteurs et les initiatives ;
- de bien connaître le territoire, ses atouts, ses limites, pour proposer des projets en adéquation avec les besoins de ses habitants, en fonction des ressources.

➤ **Le Contrat Local de Santé : un projet global, partenarial et transversal**

Pour mettre en œuvre les différents axes, définis en concertation, il s'avère indispensable de s'appuyer sur les ressources du territoire, les structures médicales, médico-sociales, sociales, associatives, libérales, très actives et coopérantes. La santé sera abordée comme une entité globale, à prendre en considération à travers une multitude de portes d'entrée. Par exemple, les collaborations avec les acteurs en charge des Plans Alimentaires Territoriaux sont menées autour du CLS. Il en est de même dans le cadre des politiques de mobilité des Communautés de Communes.

➤ Du Diagnostic aux fiches actions

L'écriture du CLS a nécessité un diagnostic local, réalisé à la fin du premier CLS. Il a mis en évidence un territoire rural, qui en a, pour l'essentiel, toutes les caractéristiques, y compris sur les plans sociodémographiques et sanitaires :

- Une densité de population faible et dispersée géographiquement ;
- Un vieillissement de ses habitants avec un nombre assez important d'ALD (Affections longue durée),
- Une fragilité certaine de la densité médicale en médecine générale et spécialisée notamment.

Pour autant, ce bassin de vie révèle aussi des atouts : des prises de contact facilitées avec les acteurs intervenant dans les secteurs dédiés, directement ou non, et une qualité de vie indéniable, qui peut être attractive pour les professionnels de santé.

Ainsi, grâce à ce diagnostic, les freins et atouts pour un accès facilité à la santé ont été présentés et expliquent les choix du CLS. Des fiches actions, pour chacun des axes, ont ainsi été rédigées, en partenariat entre les deux Communautés de communes, les partenaires du CLS et l'ARS, et fixent le chemin à suivre durant toute la durée de ce second CLS. Elles représentent des feuilles de route d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire.

Au total, ce sont **75 partenaires mobilisés** en faveur de la santé et de la prévention sur l'Est Cantal.

➤ Des signataires investis

L'ARS et les commissions santé des deux intercommunalités ont validé ces fiches actions. Elles l'ont été en Cotech (Comité technique) et en Copil (Comité de pilotage).

Pour ce Contrat Local de Santé un poste de coordinateur a été co-financé par l'ARS et les collectivités avec un accompagnement de l'ARS à hauteur de 35 000 € annuels incluant une contribution pour développer le volet santé mentale du CLS.

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté financent également le CLS, à hauteur de 17500 € chacune, et prennent en charge une partie des projets mis en place.

Les signataires du Contrat Local de Santé :

- La Direction Départementale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône Alpes,
- Saint-Flour Communauté,
- Hautes Terres Communauté,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) du Cantal,
- Le Département du Cantal,

Agir en faveur de la santé et du bien-être des habitants

- Le Centre hospitalier de Saint-Flour,
- Le Centre hospitalier de Chaudes-Aigues,
- Le Centre hospitalier de Murat,
- Le Groupement Hospitalier de Territoire,
- Le Conseil Départemental de l'ordre des médecins du Cantal.

➤ **Parmi les nouvelles actions du Contrat Local de Santé...**

• **La prévention, un enjeu au cœur de la stratégie du Contrat Local de Santé**

La création d'un Pôle prévention pour tout l'Est Cantal au sein du Pôle de santé intercommunal à Saint-Flour

Saint-Flour Communauté a mis à disposition des salles à titre gracieux, pour conforter la présence d'associations actives sur ce sujet et favoriser les liens entre ces dernières et les acteurs médico-sociaux.

Retrouvez au Pôle prévention : la Ligue contre le cancer, l'AFTOC (Association Française de Personnes souffrant de Troubles Obsessionnels Compulsifs), la Communauté 360 qui rassemble les acteurs du handicap, l'ISBA, Cap Santé, le DAHLIR, le service d'accompagnement à la vie sociale de l'association Les Bruyères, encore la Plateforme d'accompagnement et de répit de l'UDAF.

L'organisation d'actions de prévention régulières dans les France Services de l'Est Cantal : des conférences nutrition, des ateliers « testez votre souffle », des dépistages d'audioprothésiste...

Une journée de dépistage du cancer à Murat

Le 27 mars 2024, la CPAM et le Centre de Coordination de Dépistage des Cancers ont proposé une journée dépistage des trois cancers (du sein, du col de l'utérus et colorectal) à l'attention des habitants du territoire qui n'en avaient pas bénéficié. L'animatrice du Contrat Local de Santé leur a prêté main forte au niveau logistique et à l'accueil. Soixante personnes ont été dépistées, la majorité pour les trois cancers. Les habitants peuvent se procurer le kit de dépistage pour le cancer colorectal chez leur pharmacien : c'est facile et rapide. Le 15 mai 2025, la MSA a également proposé des dépistages à la Maison de Santé de Murat pour permettre à ses assurés d'accéder facilement à un dispositif efficace de prévention et ainsi de prendre soin de leur santé.

• **Des projets pour répondre à l'enjeu majeur d'attractivité médicale**

Des maisons de santé favorisant l'installation de professionnels de santé sur tout l'Est Cantal

Sur le territoire de l'Est Cantal, 7 maisons de santé représentent des équipements essentiels pour permettre l'installation des professionnels. A Saint-Flour Communauté : Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Saint-Flour et Valuéjols. A Hautes-Terres Communauté : Murat, Massiac, Neussargues.

L'extension de cabinets existants sont en projets à Chaudes-Aigues et à Massiac.

Une deuxième édition des Rendez-vous de l'emploi dédiée aux « métiers du soin et de l'accompagnement », à Saint-Flour.

Le 1^{er} avril dernier, cette journée a réuni plus de **200 participants**, jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, grâce à la présence et l'implication de nombreux partenaires de santé, médico-sociaux ou de formation !

Une présence du CLS au 24^{ème} Congrès National des médecins généralistes à Starsbourg

L'animatrice du Contrat Local de Santé s'est rendue au 24^{ème} Congrès National des médecins généralistes pour présenter et représenter le territoire, du 20 au 22 novembre 2024.

L'objectif était de valoriser, auprès des médecins, des étudiants, le territoire et ses atouts, mais aussi et surtout les opportunités d'installation dans leur diversité. Cet évènement a permis d'affiner encore leurs besoins, leurs attentes.

Cette démarche complète les échanges qui ont lieu à l'occasion des soirées d'accueil des stagiaires organisées par le Département du Cantal à Aurillac pour faire connaître aux professionnels ou futurs professionnels les possibilités d'installation.

- **Des actions en faveur de la santé mentale**

Une animation « Thérapie avec les animaux » à Saint-Flour

En mars 2025, une semaine de médiation animale a été organisée à destination de personnes issues de divers établissements : Institut Médico-Educatif, Mission locale, Centre hospitalier mais également plusieurs EHPAD du territoire... Un moment privilégié afin de créer du lien avec le vivant, dans une approche de confiance en soi et de communication, grâce à l'intervention d'un médiateur animalier et de ses bœufs.

Un projet autour du bien-être à destination des jeunes d'Allanche

Le 14 juin 2024, une journée festive à l'attention des jeunes d'Allanche a clôturé une année de création pour leur bien-être et contre le harcèlement. Ce projet a réuni de nombreux partenaires : le collège, son Directeur, l'infirmière scolaire, la CAF, LA MSA, la Fédération des Centres Sociaux du Cantal, la commune d'Allanche, le Contrat Local de Santé...

Les jeunes ont pu présenter à leur famille leurs créations, notamment les clips sur le thème du harcèlement construits avec la Fédération des Centres Sociaux. Ils ont aussi réalisé une fresque avec la Compagnie du 10^o art. Ils ont pu profiter d'activités festives - Zumba, Concert avec ZIP - et se sont exprimés sur des stands prévus à cet effet. Grandir et s'épanouir sur nos territoires est au cœur de ce projet, les liens intergénérationnels un atout pour le bien-être de tous.

- **L'accompagnement des aidants**

Actions collectives ou individuelles sur l'ensemble du territoire de l'Est Cantal sur la nutrition avec l'association « Siel bleu » pour accompagner les aidants. *Dates à venir prochainement.*

Contacts presse :

Saint-Flour Communauté

Juliette SCHAEFFER
Responsable chargée de la communication
04 71 60 53 74 / 07 86 46 49 16

Vanessa CROS
Chargée de communication
04 71 60 53 78 / 06 71 69 98 12

Hautes Terres Communauté

Christelle KUNTZ
Responsable de la communication
communication@hautesterres.fr
04.71.20.22.62 - 06.30.77.12.98

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - 04.27.86.55.55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr